

2.10 RÉGLEMENTATION DE RÉFÉRENCE

Décret législatif du 4 décembre 1992, n° 475 (voir annexe 3 « Décret législatif 475/92 ») « Mise en œuvre de la directive 89/686/CEE du Conseil du 21 décembre 1989, en matière de rapprochement des législations des États membres relatives aux équipements de protection individuelle (publié sur Supplément ordinaire au Journal officiel du 9 décembre 1992 n° 289).

Décret ministériel du 2 mai 2001 « Critères pour l'identification et l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) » (publié sur Supplément ordinaire au Journal Officiel du 8 septembre 2001 n° 209) (voir annexe 5 « Décret ministériel du 2 mai 2001 »).

Décret ministériel du 7 décembre 2007 « Cinquième liste récapitulative de normes harmonisées concernant la mise en œuvre de la directive n° 89/689/CEE relative aux équipements de protection individuelle » (publié sur Supplément ordinaire du Journal Officiel du 7/2/2008 n° 32).

Décret législatif du 9 avril 2008, n° 81 « Mise en œuvre de l'article 1 de la loi du 3 août 2007, n° 123, en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail » (publié au Journal Officiel n° 101 du 30 avril 2008 - Supplément ordinaire n° 108).